

DECISION N° D2026-039

Mise à disposition d'un box – garage n°3

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE COURSEULLES S/MER

Vu les articles L.2122-22, et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°26/19 en date du 9 Avril 2026 portant délégation d'attributions du
Conseil Municipal au Maire,
Considérant la demande de Monsieur Jean PERREE,

DECIDE

- De mettre à la disposition de Monsieur Jean PERREE, demeurant 55 Bis rue de la Mer à COURSEULLES SUR MER (14470), le garage communal n°3 d'une superficie d'environ 16.80 m², situé sur le parking de la rue du bassin à Courseulles Sur Mer (14470) moyennant un loyer trimestriel de trois cents vingt-huit euros et cinquante-huit centimes (328.58 €).
- Un contrat de location fixe les conditions d'occupation de ce local. Le contrat prendra effet à compter du 20 Septembre 2026 pour une durée de 3 ans.
- D'insérer la présente décision au registre des délibérations du Conseil Municipal et d'en rendre compte au Conseil Municipal.

Fait à COURSEULLES S/MER, le 16 SEP. 2026

Signé le 16 SEP. 2026

Publié le 16 SEP. 2026

LE MAIRE
Olivier LAVAUT

